

Burundi : la CVR a recueilli plus de 67 000 dépositions des victimes et des témoins

Arrib News, 23/05/2018 – Source Xinhua Burundi : plus de 67 000 dépositions recueillies sur les "violations graves des droits humains" commises entre 1962 et 2008 La Commission Vérité et Réconciliation (CVR) du Burundi a recueilli plus de 67 000 dépositions des victimes et des témoins des "violations graves des droits humains" commises dans le pays entre 1962 et 2008, a déclaré mercredi à Bujumbura Mgr Jean-Louis Nahimana, président (photo) de la CVR burundaise.

Promulguée le 15 mai 2014, la loi portant création de la CVR lui donne le mandat d'enquêter et d'établir la vérité sur les violations graves des droits humains commises depuis le 1er juillet 1962 jusqu'au 4 décembre 2008, date officielle de la fin de la belligérance armée au Burundi. Mgr Nahimana, qui présentait un bilan succinct du travail réalisé par la CVR trois ans après le début de son opérationnalité en décembre 2014, a précisé que ces dépositions recueillies dans les provinces du pays et portant sur une période de 46 ans, renferment des auditions de "plus de mille personnes considérées comme de grands témoins des événements du passé". Sur cette période, a-t-il ajouté, la CVR a obtenu des "informations très précieuses sur plus de 100 000 personnes assassinées ou disparues ainsi sur les principaux auteurs d'assassinats ou d'enlèvements". "En effet, les dépositions recueillies couplées aux recherches documentaires, montrent que le pays a connu des tueries de masse, des massacres, des liquidations de personnes, des disparitions forcées, des meurtres, des répressions aveugles, des tortures, des incendies de maisons, des pillages, des vols, des viols et des exécutions sommaires d'un génie diabolique", a-t-il expliqué. "Ce que nous voulons à la CVR burundaise, ce n'est pas tant centrer l'attention sur les responsabilités individuelles, mais surtout de connaître ce qui a fait ériger toute une société à certaines époques de l'histoire du Burundi, notamment en 1965, 1969, 1972, 1988, 1991, 1992 et en 1993 après l'assassinat du président élu Melchior Ndadaye", a-t-il insisté. Mgr Nahimana a déploré cependant que pour la période des 46 ans sur laquelle la CVR doit investiguer, "elle n'a pas encore reçu ce jour des instances de la communauté internationale, les appuis dont les autres CVR ont bénéficié dans le monde".

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});